



FRANÇOIS-XAVIER SELLERET
Directeur général de l'Agirc-Arrco
@fxselleret

L'AGIRC-ARRCO : UN ACTEUR ENGAGÉ POUR LA RETRAITE DE DEMAIN

Avec **plus de 84 milliards d'euros de prestations versées en 2021, 65 milliards d'euros de réserves et 0 euro de dettes**, l'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est un acteur essentiel de notre système de retraite et du modèle français de protection sociale.

- ◉ **Régime de retraite par répartition**, l'Agirc-Arrco collecte les cotisations salariales et patronales auprès de 25 millions d'actifs et de 1,7 million d'entreprises. Il verse les retraites à plus de 13 millions de personnes. Il concerne chacun d'entre nous : presque tous nos concitoyens ont cotisé, cotisent ou cotiseront au moins une fois à l'Agirc-Arrco au cours de leur vie professionnelle.
- ◉ **65 milliards d'euros de réserves, qui font de l'Agirc-Arrco un investisseur institutionnel de premier plan**
Placés dans une démarche socialement responsable, en zone euro et avec une approche à long terme, les 65 milliards d'euros de réserves gérées par l'Agirc-Arrco contribuent au financement durable des entreprises françaises, à l'emploi et à la souveraineté économique de la France.
- ◉ **Un régime robuste piloté par les partenaires sociaux**
Depuis 75 ans, les partenaires sociaux représentant des salariés et des entreprises pilotent l'Agirc-Arrco et sont les garants de sa robustesse. Présents à tous les niveaux de responsabilité, ils prennent chaque fois que nécessaire les décisions indispensables à la pérennité du régime et à sa bonne gestion. Le régime a continué à prouver sa robustesse pendant la crise sanitaire et économique de 2020-2021.
- ◉ **Régime contributif, l'Agirc-Arrco est aussi fondé sur le principe de la solidarité : solidarité intergénérationnelle** - les cotisations versées par les salariés et les employeurs servent à payer immédiatement les retraites complémentaires des retraités -, solidarité envers les personnes en période d'inactivité - maladie, maternité, chômage, activité partielle... - qui acquièrent néanmoins des droits à retraite, solidarité entre les secteurs économiques.
- ◉ **Régime de retraite par points**, l'Agirc-Arrco convertit chaque année les cotisations versées par les salariés et les entreprises en points de retraite complémentaire. Lors du passage à la retraite, le nombre des points acquis multiplié par la valeur du point en vigueur correspond au montant brut annuel de la retraite.

🕒 **Un acteur engagé dans l'inter-régimes**

L'Agirc-Arrco travaille également avec les autres régimes de retraite et avec les pouvoirs publics à la simplification des services aux assurés et aux entreprises. Il mise sur la synergie entre les outils digitaux et les services de proximité pour permettre à chaque assuré d'accéder à l'information sur ses droits et être ainsi acteur de sa retraite.

🕒 **Simplicité des services, proximité avec les assurés et les entreprises**

Sous l'impulsion des partenaires sociaux et dans une démarche de transformation et d'innovation continues, le régime veille à mettre à la disposition de ses assurés et des entreprises des services toujours plus simples, plus lisibles et plus performants.

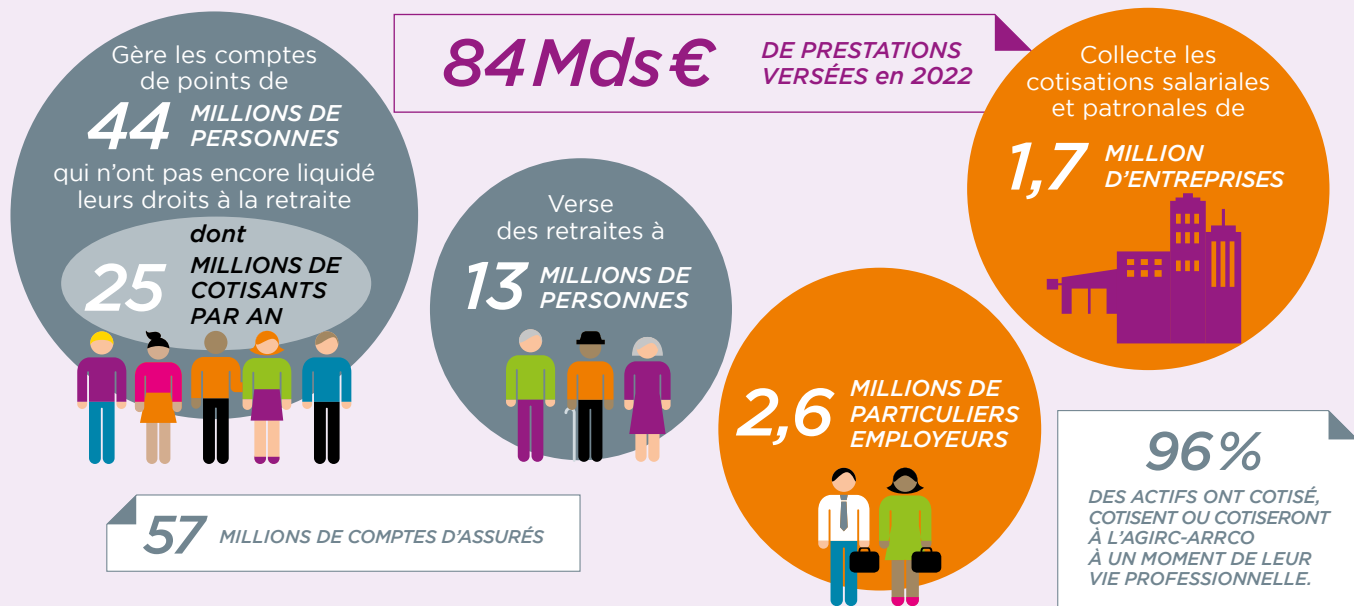
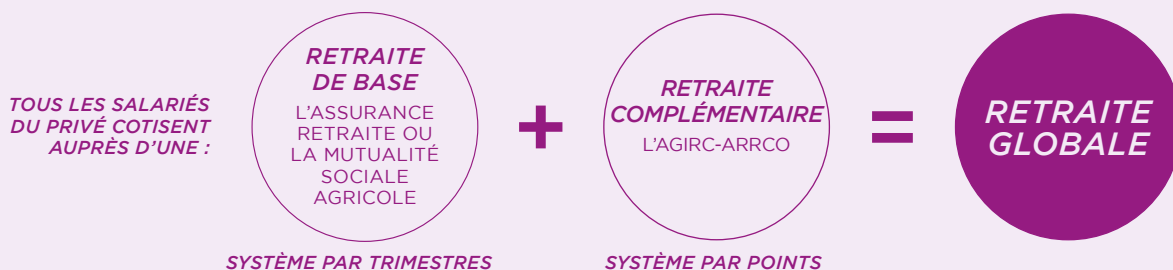
🕒 **Les aides aux plus fragiles**

Au-delà de la retraite, l'Agirc-Arrco propose à ses ressortissants et à leurs ayants droit des services d'action sociale. Ces services bénéficient chaque année à près de 2 millions de personnes : personnes en situation de fragilité ou de perte d'autonomie, aidants familiaux, demandeurs d'emploi de longue durée, seniors souhaitant préserver leur autonomie.



L'AGIRC-ARRCO EN CHIFFRES

La retraite : un système obligatoire à 2 niveaux



La retraite complémentaire représente :

- le quart du montant total des retraites versées en France,
- 30 à 35 % de la retraite totale d'un salarié non-cadre,
- 50 à 55 % de la retraite totale d'un salarié cadre.



PART AGIRC-ARRCO 30 À 35% DE LA RETRAITE TOTALE D'UN SALARIÉ NON-CADRE



PART AGIRC-ARRCO 50 À 55% DE LA RETRAITE TOTALE D'UN SALARIÉ CADRE

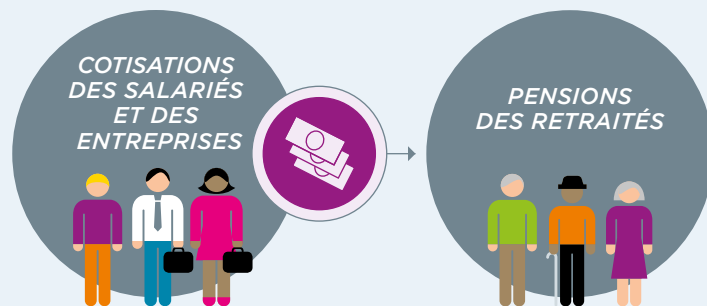


UN RÉGIME PAR RÉPARTITION ET PAR POINTS...

L'Agirc-Arrco est un régime par répartition

Les cotisations versées par les salariés et les employeurs du secteur privé **servent à payer** immédiatement **les pensions** de retraite complémentaire aux retraités.

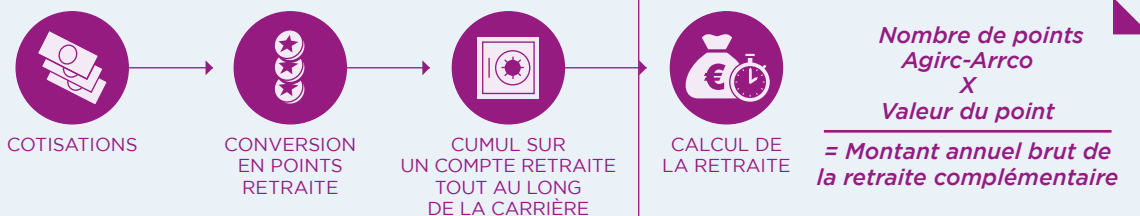
C'est un système fondé sur la **solidarité** entre les générations et entre les secteurs d'activité.



L'Agirc-Arrco est un système de retraite par points

Dans le régime Agirc-Arrco, les **cotisations** versées (parts patronale et salariale) sont **converties** chaque année **en points** de retraite. Ceux-ci sont cumulés sur un compte ouvert dès le versement du premier salaire et valorisés au moment de la retraite.

Au moment du départ à la retraite, le nombre de points acquis est multiplié par la valeur de service du point en vigueur. Le résultat obtenu est le montant annuel brut de la retraite complémentaire :



La fiabilisation des données des entreprises

© Studio Agirc-Arrco | Juin 2022

L'Agirc-Arrco possède une expérience reconnue en matière de calcul des cotisations individuelles en temps réel à partir de la DSN. Le régime procède chaque mois au contrôle des cotisations individuelles de 25 millions d'actifs :

- **il accompagne les entreprises** dans le paiement de leurs cotisations,
- **il vérifie le lien entre les cotisations versées et les droits acquis en points** par chaque assuré et fiabilise ainsi les droits à retraite des salariés.

... À LA FOIS CONTRIBUTIF ET SOLIDAIRE

L'Agirc-Arrco est le premier acteur national d'un régime par points

Le calcul par points, propre à la retraite complémentaire depuis plus de 70 ans, établit que **les droits** de chaque salarié sont **proportionnels à sa rémunération et au montant des cotisations** qu'il aura versées tout au long de sa carrière. Les principes de contributivité et d'équité sont ainsi assurés.

Des droits ouverts dès le 1^{er} euro

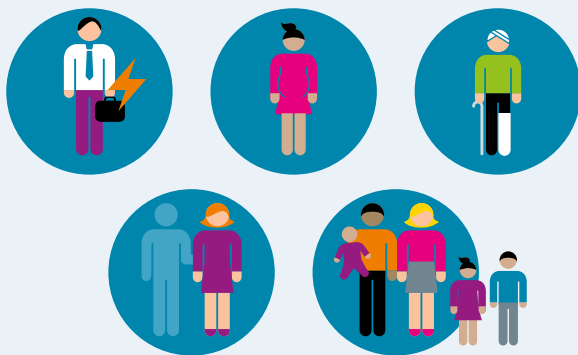
L'unité de référence (« le point ») permet de calculer et d'attribuer des droits dès le 1^{er} euro cotisé.



**DROITS
OUVERTS
DÈS LE**



1^{ER} €



Solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle

Parallèlement au système contributif, l'Agirc-Arrco intègre des **dispositifs de solidarité**. Ils permettent d'attribuer des droits pendant les périodes **d'activité partielle**, de **chômage**, de **maternité**, de **maladie** ou d'**accident** du travail, de garantir une **pension de réversion** en cas de décès du conjoint ou de faire bénéficier les parents de 3 enfants et plus d'une **retraite majorée**.



65 MILLIARDS D'EUROS DE RÉSERVES FINANCIÈRES

L'Agirc-Arrco dispose de 65 milliards d'euros de réserves financières.

Ces réserves résultent :

- **de la différence entre le montant des cotisations encaissées et le montant des pensions versées** ; elles ont été constituées au fil des années, lorsque le rapport nombre de cotisants / nombre de retraités était plus favorable,

- **du rendement financier** de ces excédents, qui font l'objet de placements.

Les réserves sont souhaitées par les partenaires sociaux gestionnaires du régime.

Dans un régime par répartition, elles sont à la fois :

- **nécessaires** : elles permettent au régime de faire face notamment aux aléas démographiques et économiques et aux chocs conjoncturels tels que la crise sanitaire récente,

- **suffisantes** : elles garantissent le paiement de la retraite dans la durée et évitent le recours à l'emprunt ; elles évitent ainsi au régime de peser sur les générations futures,

- **utiles** : elles sont investies et contribuent ainsi au financement de l'économie.

Nécessaires pour amortir les aléas démographiques et économiques	Suffisantes pour garantir le paiement des retraites dans la durée	Utiles au financement de l'économie
<p>La gestion de ces réserves a permis notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• de financer 5 milliards d'euros de droits à retraite aux salariés en chômage partiel,• de faire face à dix ans de déficit cumulés (2009-2019).	<ul style="list-style-type: none">• Un niveau de réserves sur les 15 prochaines années correspondant à un peu plus de 9 mois de versements	<ul style="list-style-type: none">• Investies majoritairement dans la zone euro à hauteur de 70 % en produits de taux et 30 % en actions.• Selon des principes de gestion socialement responsable définis depuis 2017 et formalisés dans une charte ISR et une politique de vote.• Contribuant au développement durable de l'emploi.

UN REGIME ROBUSTE, PILOTÉ PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX POUR DURER

L'Agirc-Arrco est issu de la fusion, au 1^{er} janvier 2019 :

- de l'Agirc, régime de retraite complémentaire des cadres fondé par les partenaires sociaux en 1947,
- de l'Arrco, régime de retraite complémentaire de l'ensemble des salariés, fondé par les partenaires sociaux en 1961.

Les partenaires sociaux assurent la gouvernance et le pilotage du régime depuis plus de 75 ans

À tous les niveaux de responsabilité (assemblée générale, conseil d'administration, bureau du conseil d'administration, commissions paritaires, commissions) :

- **les organisations d'employeur** : MEDEF, CPME, U2P et

- **les organisations syndicales de salariés** : CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO

- les organisations d'employeurs siègent en nombre égal autour de la table et prennent ensemble les décisions nécessaires au bon fonctionnement du régime.

Les partenaires sociaux :

- négocient tous les 4 ans, dans le cadre du pilotage stratégique, **les accords qui fixent les grandes orientations du régime** et **qui assurent son équilibre financier** ; ils veillent à ajuster ces orientations de long terme avec les évolutions démographiques, économiques et sociales constatées ;

- ajustent chaque année, dans le cadre du pilotage tactique, **les paramètres de fonctionnement du régime** (valeur de service et valeur d'achat du point de retraite) et prennent **les décisions pour la gestion du régime à court terme**.

Paritarisme de négociation

Commission paritaire Agirc-Arrco

- > 30 membres, soit :
 - 2 représentants titulaires
 - + 1 représentant suppléant par organisation syndicale de salariés, soit 15 membres (dont 5 suppléants)
- > Autant de représentants du collège employeur, soit 15 représentants (dont 5 suppléants)

Partenaires sociaux
Négociations tous les 4 ans

Paritarisme de gestion

Conseil d'administration

- > 40 membres (4 par organisation syndicale + 20 employeurs) dont la moitié au moins administrateurs d'une institution de retraite complémentaire
- > 1 suppléant par organisation siégeant en l'absence du titulaire (= 10 au total)
- > Mandat de 4 ans
- > Minimum de 3 réunions par an

Les administrateurs se répartissent au sein :

- Bureau**
Émet un avis au Conseil d'administration ou décide
> 10 membres
Élu pour deux ans
Minimum de 6 réunions par an
- 4 Commissions**
Émettent un avis
 - administrative et informatique
 - technique et financière
 - action sociale
 - audit et risques

Assemblée générale de la Fédération

- > 10 membres élus paritairement dans chaque conseil d'administration des IRC, représentant plus de 10 % des opérations Agirc-Arrco. Même nombre de délégués désignés directement par les organisations
- > Un administrateur ne peut pas être désigné et élu
- > Mandat de 4 ans

UN ENGAGEMENT FORT AVEC LES AUTRES REGIMES

L'Agirc-Arrco s'engage pour construire avec les autres régimes de retraite et les pouvoirs publics un système de retraite plus simple, plus accessible et plus lisible.

Le droit à l'information

Au sein du **GIP Union Retraite***, l'Agirc-Arrco joue depuis l'origine un **rôle majeur** – en sa qualité d'opérateur – dans **la mise en œuvre du droit à l'information** – afin que les 35 régimes restituent aux assurés leurs relevés de carrière ou leurs estimations individuelles globales. Le collecteur de la communauté Agirc-Arrco prend en charge l'envoi de ces documents aux salariés nés les mois pairs, l'**Assurance Retraite** traitant les mois impairs.

La mutualisation des contrôles d'existence

Fort de son expérience en matière de mutualisation des contrôles d'existence entre les groupes de protection sociale, l'Agirc-Arrco a été choisi par le GIP Union Retraite pour mettre en œuvre et héberger le processus inter-régimes de gestion mutualisé des contrôles d'existence. Les équipes de l'Agirc-Arrco ont travaillé avec la Cnav et la Caisse des Dépôts pour faire converger les réglementations et les processus des différents régimes.

Des actions communes en matière de prévention

L'Agirc-Arrco participe à **la Conférence des financeurs** qui coordonne dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements.

Le régime également représenté dans les **Conseils départementaux pour la citoyenneté et l'autonomie (CDCA)**.

Il mène une politique coordonnée avec **l'Assurance Retraite, la MSA, la CNRA**

Le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU)

Le RGCU regroupe progressivement les données de carrière des assurés de l'ensemble des régimes de retraite. L'Agirc-Arrco y joue un rôle majeur, comme intégrateur et qualificateur des différentes « briques » qui composent le répertoire, et comme accompagnateur des autres régimes pendant leur phase de migration des données et de déploiement du système.

Le simulateur de retraite et l'application mobile Mon Compte Retraite

sont des réalisations innovantes que l'Agirc-Arrco a développées puis mises à disposition des autres régimes.

Mon Compte Retraite permet à toute personne active de disposer d'une vision complète de son parcours professionnel : les régimes auxquels elle a cotisé, les durées d'assurance année par année, et une estimation du montant brut et net de sa retraite en fonction de sa date de départ.

afin de promouvoir le bien vieillir dans le cadre d'une offre commune harmonisée d'action sociale.

L'Agirc-Arrco intervient aux côtés de **l'Assurance Retraite, de la MSA, de France Active** et de **la Caisse des Dépôts**, pour faire vivre le **Pôle VIVA Lab** qui soutient et accompagne les initiatives dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie.

(*) Le Groupement d'intérêt public Union Retraite met en œuvre le droit à l'information des actifs sur leur future retraite.



SIMPLICITÉ DES SERVICES ET PROXIMITÉ AVEC LES ASSURÉS

Des services en ligne pour un accompagnement tout au long de la vie.



Mon Compte Retraite

L'application mobile Smart'Retaite, développée initialement par l'Agirc-Arrco, est devenue l'application mobile de l'ensemble des régimes de retraite sous le nom de **Mon compte retraite**. Elle accompagne les assurés dans leur parcours retraite qu'ils soient actifs, futurs retraités ou retraités et leur permet d'accéder très simplement aux services communs des régimes.



Le simulateur M@rel

Développé par l'Agirc-Arrco et aujourd'hui étendu à l'ensemble des régimes de retraite, le **simulateur M@rel** est un véritable outil d'aide à la décision qui permet de connaître le montant de sa future retraite en fonction de différents scénarios de vie. En 2021, plus de 8,5 millions de simulations ont été réalisées, parmi lesquelles 1,6 million en passant par le portail Agirc-Arrco.



La demande de retraite en ligne

Sur PC, tablette et smartphone, la **demande unique de retraite en ligne** permet de demander sa retraite pour l'ensemble des régimes en toute autonomie et d'en suivre le traitement en temps réel. Il est également possible d'effectuer **sa demande de réversion en ligne** pour l'ensemble des régimes.



Les Experts Retraite

Le service de référence pour toutes les questions sur la retraite

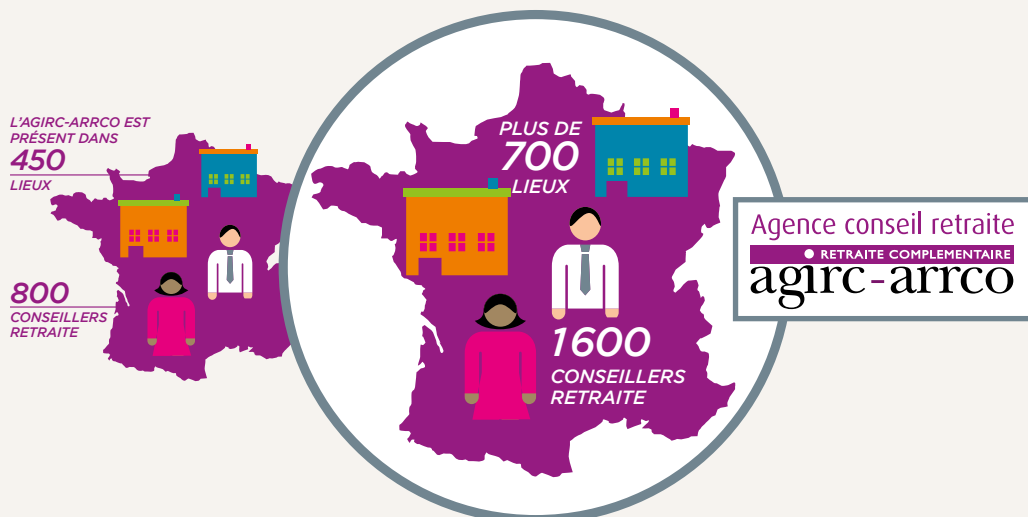
Les Experts Retraite rédigent et publient, sur le site <https://www.agirc-arrco.fr>, des informations et des conseils sur la retraite, tous régimes confondus. Ils proposent par ailleurs aux assurés de répondre à leurs interrogations. Près de 11 000 réponses personnalisées et gratuites sont ainsi adressées chaque année aux internautes, apportant un conseil ou un éclairage sur les règles de la retraite.

Des rendez-vous personnalisés avec les conseillers retraite

Les Agences conseil retraite Agirc-Arrco

Au cours de l'année 2022, les anciens Cicas* deviennent les Agences conseil retraite Agirc-Arrco. Présents dans toute la France, les lieux d'information et de conseil Agirc-Arrco, au nombre de 450 en 2021, passeront progressivement à plus de 700.

À terme, ce sont 1 600 conseillers retraite qui pourront être consultés par téléphone ou en rendez-vous et apporter des réponses personnalisées aux questions des assurés.



Les Rendez-vous de la Retraite

Mis en place par l'Agirc-Arrco en 2016, les Rendez-vous de la retraite associent depuis 2020 les conseillers de l'Assurance retraite. Chaque année, pendant deux fois une semaine et dans toute la France, les conseillers retraite de l'Agirc-Arrco et des Carsat se tiennent à la disposition du public pour répondre aux questions sur la retraite.

En 2022, 80 000 entretiens sont proposés, en face à face dans l'un des points d'accueil des deux régimes ou par téléphone, pour permettre aux assurés de bénéficier d'une information personnalisée sur leur future retraite.



ÊTRE ACTEUR DE LA RETRAITE, C'EST AUSSI L'AFFAIRE DES JEUNES !

1000

STAGES DE 3^e

proposés chaque année
par l'Agirc-Arrco



Offrir un premier contact avec le monde de l'entreprise à des jeunes, en particulier ceux qui sont dépourvus de réseau relationnel, et leur faire découvrir les métiers et les valeurs de la retraite : c'est le sens des **1000 stages de 3^e** proposés chaque année par l'Agirc-Arrco en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Malgré la crise sanitaire, l'Agirc-Arrco a maintenu son engagement et a innové en proposant Back Stages, une semaine de stages 100% digitale, sous forme d'ateliers, de conférences, de challenges et de jeux.

(*) Centre d'information, conseil et accueil des salariés

L'ACTION SOCIALE AUX CÔTÉS DES PLUS FRAGILES

Quatre domaines d'intervention

L'Agirc-Arrco accompagne **ses ressortissants** au travers de quatre axes d'action sociale :

- Agir pour bien vieillir
- Soutenir et accompagner les proches aidants
- Accompagner l'avancée en âge en perte d'autonomie
- Soutenir le retour à l'emploi des plus fragiles
- Autre



La prévention pour bien vieillir

Viellir en bonne santé et à son domicile est le souhait d'une majorité de personnes. C'est pourquoi l'Agirc-Arrco mise sur la prévention, notamment au travers :

- des **centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco** qui proposent des bilans de prévention personnalisés basés sur une approche médico-psychosociale;
- des dispositifs comme **l'Aide à domicile momentanée**, le **diagnostic Bien chez moi** et **Sortir Plus** qui permettent de rester chez soi malgré l'avancée en âge et de lutter contre l'isolement.



L'accompagnement de la perte d'autonomie

L'Agirc-Arrco dispose de son propre parc de résidences pour personnes âgées dépendantes (résidences autonomie, EHPAD, établissements de soins) et de places réservées dans des établissements partenaires. Le régime travaille par ailleurs avec les bailleurs sociaux pour contribuer à l'émergence de logements adaptés ou adaptables en fonction de l'avancée en âge.



L'aide aux aidants familiaux

Site maboussoleaidants.fr, guide pratique, solutions de répit...
L'action sociale Agirc-Arrco propose un soutien aux aidants familiaux pour leur permettre de concilier leur vie familiale, sociale et professionnelle et leur éviter l'épuisement physique et moral.

Mobilisés pour le retour à l'emploi



Les *Espaces Emploi* proposent aux personnes en recherche d'emploi depuis plus d'un an un accompagnement global, à la fois professionnel et psychosocial.

Pour favoriser le recrutement ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, l'Agirc-Arrco soutient des *associations porteuses de solutions innovantes et efficaces, notamment Clubhouse France*.